

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Huile-Bronzes (sans argent)

N° de l'article		Date d'émission:	07.12.15
Version	2 (07.12.15)	Page	1 / 9

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	15 801 - or riche
du produit	15 802 - or pâle riche
	15 803 - or pâle
	15 804 - cuivre

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Str. 2
D - 40699 Erkrath
Tel. +49 (0) 211-2509-0
Fax. +49 (0) 211-2509-497
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30
Tel. +49 (0) 211-2509-474
labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements
d'urgence
Téléphone

Appel d'urgence Berlin
(24h - counseling en allemand et en anglais)
+49 (0) 30-30686790

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4; H302 Nocif en cas d'ingestion.
Aquatic Chronic 1; H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetado (CLP)



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Huile-Bronzes (sans argent)

N° de l'article		Date d'émission:	07.12.15
Version	2 (07.12.15)	Page	2 / 9

Conseils de prudence

P102 À conserver hors de portée des enfants.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

2.3 Autres dangers

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

Alliage cuivre-zinc (15 801 - 15 803), Pâte de cuivre (15 804)

Numéro CAS

EINECS / ELINCS / NLP

Numéro d'identification UE

Numéro de commerce

international

Numéro d'enregistrement REACH

N° RTECS

Code DG-EA (Hazchem)

Numéro CI

3.2 Mélanges

Substance 1

cuivre: > 50 %
Numéro CAS: 7440-50-8

Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP):
Acute Tox. 4; H302 / Aquatic Acute 1; H400 / Aquatic Chronic 2; H411

Substance 2

zinc: < 50 %
Numéro CAS: 7440-66-6
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119467174-37

Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP):
Aquatic Acute 1; H400 / Aquatic Chronic 1; H410

Substance 3

White spirit: < 20 %
Numéro CAS: 64742-48-9
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457273-39-0001;
01-2119457273-39

Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP):
Asp. Tox. 1; H304 / EUH066

Indications complémentaires

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver avec du savon et beaucoup d'eau.

Contact avec les yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Huile-Bronzes (sans argent)

N° de l'article		Date d'émission:	07.12.15
Version	2 (07.12.15)	Page	3 / 9

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Veiller à ce que les voies respiratoires restent libres. N'administrer en aucun cas du lait, des huiles ou substances grasses. En cas de malaises, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

eau Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Indications complémentaires

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Éliminer le résidu avec beaucoup d'eau.

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. voir section 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Éviter la formation de poussière.

Protection contre l'incendie et les explosions

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Indications

diverses

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Huile-Bronzes (sans argent)

N° de l'article		Date d'émission:	07.12.15
Version	2 (07.12.15)	Page	4 / 9

température de stockage: 5 - 40 °C
Protéger de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

7440-50-8 cuivre

DEU	WEL	1,000	mg/m ³	-
-----	-----	-------	-------------------	---

7440-66-6 zinc

DEU	WEL	2,000	mg/m ³	-
-----	-----	-------	-------------------	---

64742-48-9 naphtha (petroleum), hydrotreated heavy

DEU	WEL	100,000	mg/kg	-
DEU	WEL	600,000	mg/m ³	-

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

En cas de dégagement de poussières, porter un masque anti-poussière.

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection oculaire

Lunettes de protection.

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Poudre
Couleur pigmenté
Odeur presque inodore

min max

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Point de fusion/point de
congélation

Point éclair/plage

d'inflammabilité

Inflammabilité

Température d'ignition

Température

d'auto-inflammabilité

Limites d'explosibilité

Indice de réfraction

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Danger d'explosion

Tension de vapeur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Huile-Bronzes (sans argent)

N° de l'article		Date d'émission:	07.12.15
Version	2 (07.12.15)	Page	5 / 9

Densité ca. 20 °C
1,5 g/ml

Valeur pH

Viscosité dynamique de
Viscosité dynamique à

Viscosité cinématique de
Viscosité cinématique à

9.2 Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

gel et forte chaleur

10.5 Matières incompatibles

acides forts agents oxydants Base forte

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

Ingestion

Aucune donnée disponible

Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

Tests toxicologiques

7440-66-6 zinc

par voie orale	DL50	Rat	2000,000	mg/kg	-
par inhalation	CL50	Rat	5,410	mg/L	4h

64742-48-9 naphtha (petroleum), hydrotreated heavy

par voie orale	DL50	Rat	5000,000	mg/kg	-
par inhalation	CL50	Rat	4900,000	mg/m ³	(4h)
dermique	DL50	Lapin	5000,000	mg/kg	-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Huile-Bronzes (sans argent)

N° de l'article
Version

2 (07.12.15)

Date d'émission:
Page

07.12.15
6 / 9

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique
Classe de risque pour le milieu aquatique 1
Numéro de catalogue
Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses
Le produit est partiellement biodégradable.
Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)
Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

Effets toxiques sur l'environnement

64742-48-9 naphtha (petroleum), hydrotreated heavy

CL50	poissons		1000,000	mg/L	-
CL50	Algues		1000,000	mg/L	-

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet 080112 080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111
Recommandation

Conditionnement

Code de déchet
Recommandation

Indications diverses

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a.
IMDG, IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Huile-Bronzes (sans argent)

N° de l'article		Date d'émission:	07.12.15
Version	2 (07.12.15)	Page	7 / 9

ADR, ADN 9
IMDG 9
IATA 9

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG Yes
Marine Pollutant - ADN

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code: ADR/RID M7
Classe de danger 90
Etiquette de danger ADR 9
Quantités limitées 5kg
Conditionnement: Instructions P002 - IBC08 - LP02 - R001
Conditionnement: Réglementations particulières PP12 - B3
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé MP10
Réservoirs mobiles: Instructions T1 - BK1 - BK2
Réservoirs mobiles: Réglementations particulières TP33
Codification réservoirs SGAV/LGBV
Restriction concernant les tunnels E
Remarques
EQ E1
Réglementations particulières 274 - 335 - 375 - 601

Transport par voie fluviale

Etiquette de danger
Quantités limitées
Transport autorisé
Équipement nécessaire
Aération
Remarques
EQ
Réglementations particulières

Transport maritime

Numéro EmS F-A, S-F
Réglementations particulières 274 - 335 - 966 - 967
Quantités limitées 5kg
Conditionnement: Instructions P002 - LP02
Conditionnement: Réglementations particulières PP12
IBC: Instructions IBC08
IBC: Réglementations B3
Instructions réservoirs IMO -
Instructions réservoirs UN T1 - BK1 - BK2 - BK3
Instructions réservoirs Réglementations particulières TP33
Stowage and segregation category A
SW23
Properties and observations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Huile-Bronzes (sans argent)

N° de l'article		Date d'émission:	07.12.15
Version	2 (07.12.15)	Page	8 / 9

Remarques
EQ E1

Transport aérien

Hazard -
Passenger 956 (400kg)
Passenger LQ Y956 (30kg G)
Cargo 956 (400kg)
ERG 9L
Remarques
EQ E1
Special Provisioning A97 - A158 - A179 - A197

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%] 20
Teneur en VOC [g/L]
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage
Classe de risque pour le milieu aquatique 1
Numéro de catalogue
Décret relatif aux défaillances
Indications relatives à une limitation de la durée de travail
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]
20
Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales
Federal Regulations
State Regulations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Huile-Bronzes (sans argent)

N° de l'article		Date d'émission:	07.12.15
Version	2 (07.12.15)	Page	9 / 9

Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne garantissent cependant pas l'observation de certaines propriétés sur le plan juridique.